



**AVIS PUBLIC**  
**RÔLE D'ÉVALUATION**  
**2<sup>e</sup> année**

**Avis est par la présente donné** que le rôle triennal d'évaluation foncière – 2<sup>e</sup> année d'application - de la ville de Danville, devant être en vigueur durant les exercices 2022-2023-2024, a été déposé à mon bureau le 30 août 2022, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 150, rue Water durant les heures d'affaires régulières. Le rôle triennal d'évaluation est également disponible pour consultation sur le site web de la municipalité au [www.danville.ca](http://www.danville.ca) sous l'onglet « Rôle d'évaluation » de la page d'accueil.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandée :

**Évimbec Ltée, 183, rue Pie XI, Thetford Mines, Québec, G6G 3N3**

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ** à Danville, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt-deux.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marie-Pier Dupuis", is written over a horizontal line.

**Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA**  
Directrice générale et greffière